

Code de conduite destiné aux entraîneurs sportifs

(Swiss Volley – octobre 2014)

Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport s'engagent en faveur d'un sport sain, fair-play, respectueux, compétitif et performant. Le présent Code de conduite destiné aux entraîneurs reflète cette vision. Il se fonde sur les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect et s'oriente à la Charte d'éthique, soutenue par tous les partenaires du sport suisse

Lignes directrices et valeurs

En ma qualité d'entraîneur...

- je respecte les principes de la Charte d'éthique du sport suisse ainsi que les règlements de ma fédération sportive et je m'y conforme
- je suis conscient de mon rôle de modèle et j'agis en conséquence
- je me comporte de façon honnête, renonce à tout moyen déloyal et exige de toutes les parties prenantes du sport qu'elles en fassent de même
- j'assume un rôle actif dans la lutte contre le dopage et les substances illéga-les
- je pratique et prône une gestion responsable de la consommation d'alcool et j'évite le tabac
- je m'engage pour une pratique du sport respectueuse de l'environnement et socialement acceptable
- je respecte mes limites
- j'adapte mon comportement en fonction des présentes lignes directrices et valeurs

Relation avec les athlètes

En ma qualité d'entraîneur...

- je respecte la santé physique et psychique des athlètes et tiens compte de leur environnement social
- je crée, dans la mesure de mes possibilités, des conditions sûres pour les ent-rainements et les compétitions
- je ne tolère aucune forme de violence, de discrimination ou d'abus sexuels
- j'encourage et exige l'autonomie des athlètes
- je soutiens les athlètes dans le développement global de leur carrière
- j'inclus les athlètes dans la prise de décisions les concernant personnelle-ment
- je n'abuse d'aucune manière de la relation de confiance et de dépendance pouvant s'établir entre moi et les athlètes
- je protège les droits de la personnalité et les données personnelles des athlètes

Autres responsabilités

En ma qualité d'entraîneur...

- je ne me laisse pas corrompre et ne corromps personne
- je m'engage contre toute forme de manipulation de compétitions ou de trucage de matchs (« match-fixing »), également face aux athlètes dont j'ai la Charge
- je ne parie pas sur les événements auxquels participent des athlètes ou des équipes avec lesquels je travaille
- j'évite les conflits d'intérêts et de rôles. S'ils apparaissent, je les révèle, me ré-cuse dans la mesure du possible et me consulte avec les personnes impliquées
- je n'utilise pas d'informations et de données confidentielles à mon avantage personnel ou à d'autres fins non autorisées
- je prends mes responsabilités et signale les infractions au présent Code de conduite à mon mandant ou au service particulier désigné par celui-ci

Règles générales du championnat régional

Respect

Un climat de confiance, empreint de respect mutuel, règne entre les entraîneurs et les joueur·euse·s ainsi qu'entre tous les joueur·euse·s, les entraîneurs, les officiel·le·s, les arbitres et les spectateurs. Toute personne souhaitant se faire respecter doit elle-même faire preuve de respect envers autrui.

Loyauté

Les insultes, les injures ou les provocations ne sont pas tolérées. Aucune remarque injurieuse adressée aux arbitres en provenance de la zone réservée aux équipes ne sera tolérée.

Bases

- Charte d'éthique de Swiss Olympic [Swiss Olympic - La Charte d'éthique](#)
- Règlement de Volleyball (RV)
- Règles officielles du Volleyball (SV)

Toute personne qui enfreint de manière répétée ou grave les dispositions du présent code de conduite peut se voir infliger une amende pouvant aller jusqu'à CHF 500.00 ou être exclue du tournoi ou du match par le tribunal des compétitions.

Le/la signataire déclare accepter le code de conduite et s'engage à le respecter. Il/elle a été informé-e des conséquences possibles en cas de non-respect.

Ort, Datum

Verein

Unterschrift Trainer/In